



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## crédit d'impôt formation

Question écrite n° 2199

### Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la reconduction du crédit d'impôt formation en faveur des petites et moyennes entreprises. Ce dispositif est actuellement limité aux très petites entreprises, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,62 millions d'euros. Or la formation professionnelle apparaît aujourd'hui essentielle, car on constate un manque de personnels qualifiés et l'existence d'une pénurie de main-d'oeuvre chronique dans certains secteurs. Par ailleurs, au moment où une mesure prochainement examinée à l'Assemblée nationale prévoit que les entreprises seront incitées à recruter des jeunes peu qualifiés entre seize et vingt-deux ans, il serait donc souhaitable que ces entreprises aient les moyens incitatifs de formation contenus dans le crédit d'impôt formation. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'article 27 de la loi de finances rectificative pour 2001 a reconduit le crédit d'impôt formation prévu à l'article 244 quater C du code général des impôts pour la période 2002 à 2004. Le champ d'application du dispositif a toutefois été réduit afin d'en accorder le bénéfice aux seules petites et moyennes entreprises. Ainsi, seules les sociétés qui réalisent moins de 7 630 000 euros de chiffre d'affaires annuel et dont le capital est détenu à 75 % au moins par des personnes physiques ou par des sociétés répondant aux mêmes critères sont éligibles au bénéfice du crédit d'impôt formation pour les dépenses qu'elles exposent à compter du 1er janvier 2002. Ces dispositions ont été commentées par l'instruction 4 A-1-02 du 21 janvier 2002. Il ne paraît pas souhaitable d'aller au-delà de cette mesure, le crédit d'impôt formation ayant surtout pour les grandes entreprises un effet d'aubaine et ne provoquant donc aucun effort de formation supplémentaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2199

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 2002, page 2967

**Réponse publiée le :** 7 octobre 2002, page 3461